



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 28268

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie sur une question ayant été soulevée lors de l'assemblée générale de la fédération de pêche des Ardennes du 18 mai 2013. Cette question porte sur la création de la future agence de la biodiversité qui inquiète fortement la fédération de pêche. Dans son rapport moral, le président a fait valoir une très grande inquiétude quant à la sous-représentation des pêcheurs et des chasseurs au sein de cette future agence. Il a également fait valoir son inquiétude de voir accéder à la tête de cette agence un représentant d'organisation combattant depuis des décennies la présence de la pêche ou de la chasse dans notre pays. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La création d'une Agence pour la biodiversité a été annoncée par le Président de la République dans son discours prononcé lors de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012. Une mission consistant à déterminer les missions de cette Agence et en conséquence les structures pouvant la constituer et les moyens associés a été confiée à deux préfigurateurs, Jean-Marc Michel et Bernard Chevassu-au-Louis. Deux rapports ont été établis et présentés devant un groupe préfigurant le Conseil national de la transition écologique ainsi que devant le comité de suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité qui accueille des représentants du monde de la pêche. Les préfigurateurs plaident pour un scénario « ambitieux » consistant à créer une « Agence française pour la biodiversité » avec des moyens, aussi bien humains que financiers, significatifs, dont la plupart existent aujourd'hui, mais sont dispersés. L'ambition est de venir en appui des acteurs de terrain, comme les fédérations de pêche, des collectivités et des entreprises, comme l'a souhaité le Président de la République. Le Gouvernement reconnaît l'implication du monde des pêcheurs de loisirs dans la préservation et la reconquête de la biodiversité aquatique. A ce titre, l'intégration de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) dans l'Agence française pour la biodiversité représente un signal fort sur l'importance des milieux aquatiques dans la gestion globale de la biodiversité grâce à une approche complète du cycle de l'eau. Une importance toute particulière est attachée aux questions de gouvernance en matière de biodiversité car, comme l'a souligné la stratégie nationale pour la biodiversité, c'est par l'implication de tous que nous réussirons à atteindre notre objectif de reconquête de la biodiversité. Les parties prenantes, parmi lesquelles figurent bien évidemment chasseurs et pêcheurs, trouveront toute leur place dans les structures de gouvernance, et, en particulier, les comités d'orientation thématiques de l'Agence, mais au-delà dans le comité national de la biodiversité qui abordera plus largement les questions de biodiversité. L'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité a montré la capacité des acteurs à dépasser les clivages traditionnels et à élaborer des stratégies partagées. Le Président de l'Agence, dont la nomination n'est pas encore à l'ordre du jour, aura sans nul doute à cœur de conforter cet esprit.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28268

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5689

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10597